

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
11 octobre 2011 à 18h30

Date de la convocation : 6 septembre 2011

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Alain RUBENS, Laurent DESGLAND, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Jean-Marie DUPONT, Aline GRESSIN, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Bernadette CLAVIER (pouvoir à Alain RUBENS), Mireille FAGUET-TORCHON, Patrice GOURDY, Gérard PASQUINI.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOITON

Le compte rendu de la séance du 15 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

1 Visite du Groupe Scolaire

2 Photo du conseil municipal

3 Approbation du plan d'aménagement de zone pour le PLU

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la zone Aud du PLU par M. Desrats.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

4 Projet de maison médicale

M. le Maire présente le plan du projet de maison médicale. Il précise que si l'ARS émet un avis favorable, il est possible d'obtenir un financement des différents partenaires financiers allant jusqu'à 70%.

Les élus soulignent les difficultés d'accessibilité aux personnes handicapées à compter de 2015.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour s'engager dans ce projet même sans subventions.

5 Choix du Prestataire Cantine

Mise en place Cantine / Garderie

Le prestataire choisi pour la fourniture des repas est la société Ansamble aux tarifs suivants :

- Repas maternelle : 2.59 € HT soit 2.73 € TTC
- Repas primaire : 2.75 € HT soit 2.90 € TTC
- Repas adulte : 3.85 € HT soit 4.06 € TTC

Le temps de cantine sera séparé en deux services. Les inscriptions se feront une semaine à l'avance. Un règlement intérieur sera envoyé aux parents et un autre sera élaboré par les enfants au sein de la cantine.

6 Divers

- Avenant Groupe Scolaire : la SAS Cazin (lot n°1) présente une plus-value de 1 294 € pour le remplacement par des magnolias dans la cour de l'école maternelle à la place des érables initialement prévus.
- Approbation du rapport annuel sur le prix de l'eau potable : Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel et les membres du conseil municipal l'acceptent à l'unanimité ;
- Projet de lotissement les Noël : un projet de 41 lots mené par M. Botta est en cours.
- Le conseil municipal donne son accord pour céder l'AX du garde champêtre à M. Toufik MIHOUB au tarif de 450 €.
- M. le Maire a entière compétence pour négocier la vente de la 4L de l'ancien centre de secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h15.